



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.5/33/84
9 décembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 et 77 c) de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION : POLITIQUES ET ACTIVITES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/SPC/33/L.23/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 48ème séance, le 8 décembre 1978, la Commission politique spéciale a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/33/L.23/Rev.1, concernant les questions relatives à l'information : politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information. Le Secrétaire de la Commission a donné lecture d'un état des incidences administratives et financières des dispositions des paragraphes 4, 6 et 7 du dispositif du projet de résolution révisé, et dont le montant s'élèverait à 186 200 dollars.

2. Aux termes des paragraphes 4, 6 et 7 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/SPC/33/L.23/Rev.1, l'Assemblée générale :

a) Déciderait de créer un "Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information", composé de 41 Etats Membres;

b) Demanderait au Comité de présenter à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale un rapport sur les politiques et les activités des services de l'information du système des Nations Unies, en accordant une attention particulière aux activités dans le domaine économique et social;

c) Prierait le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour permettre au Service de l'information de maintenir un équilibre adéquat dans l'emploi des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, notamment en augmentant le nombre de publications dans les langues que nécessiterait cet équilibre.

3. Le mandat exact du Comité, la fréquence et la durée de ses réunions ainsi que son programme de travail n'ont pas encore été déterminés. Toutefois, si l'on part de l'hypothèse que le Comité tiendra une quarantaine de séances au Siège en 1979 et aura besoin de services d'interprétation simultanée et de documents en cinq langues (anglais, chinois, espagnol, français et russe), exception faite de la documentation à publier après la session, qui serait établie en six langues, il faudrait prévoir les ressources suivantes :

/...

| | Nombre de fonction- naires | de jours | par jour | des Etats-Unis (au taux de 1978) |
|---|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------------------------------|
| <u>A. Département des conférences</u> | | | | |
| Interprétation (5 langues) <u>b/</u> | 16 | 20 | 183 | 58 600 |
| Documentation à publier avant la session (60 pages) | | | | |
| Traduction <u>b/</u> | 6 | 8 | 140 | 3 400 |
| Révision <u>b/</u> | 2 | 8 | 149 | 1 200 |
| Dactylographie i) <u>b/</u> | 6 | 8 | 47 | 1 100 |
| ii) <u>a/</u> | 1 | 6 | 30 | 100 |
| Documentation à publier pendant la session (30 pages) | | | | |
| Traduction <u>b/</u> | 6 | 4 | 140 | 6 700 |
| Révision <u>b/</u> | 2 | 4 | 149 | 2 400 |
| Dactylographie i) <u>b/</u> | 6 | 4 | 47 | 2 300 |
| ii) <u>a/</u> | 1 | 3 | 30 | 200 |
| Documentation à publier après la session (60 pages) | | | | |
| Traduction <u>b/</u> | 6 | 10 | 140 | 8 400 |
| Révision <u>b/</u> | 2 | 10 | 149 | 3 000 |
| Dactylographie i) <u>b/</u> | 6 | 10 | 47 | 2 800 |
| ii) <u>a/</u> | 1 | 6 | 30 | 200 |
| Reproduction et distribution | | | | 7 000 |
| Autres fonctionnaires des conférences <u>a/</u> | 2 | 20 | 30 | 1 000 |
| Total | | | | <u>98 400</u> |
| <u>B. Bureau des services généraux</u> | | | | |
| Techniciens du son | | | | 5 600 |
| Service de sécurité | | | | 9 600 |
| Frais généraux d'exploitation | | | | 4 000 |
| Total | | | | <u>19 200</u> |
| Total A et B | | | | <u>117 600</u> |

a/ En partant de l'hypothèse que le personnel sera recruté sur le plan local.

b/ En partant de l'hypothèse que le personnel ne sera pas recruté sur le plan local.

/...

4. Afin d'aider le Comité à mener à bien ses travaux, le Service de l'informatio mettrait sur pied un secrétariat qui assurerait le service des séances du Comité, l'aiderait à rassembler les données sur les politiques et activités des services d'information des organismes des Nations Unies et lui fournirait d'autres services d'appui. A l'heure actuelle, le Service de l'information doit réorganiser son effectif afin de répondre à la demande dans d'autres secteurs, notamment pour appuyer les services d'information de Vienne et de Genève : aussi n'aurait-il pas les moyens d'affecter du personnel au service du Comité. En conséquence, on estime qu'il faudrait prévoir 24 mois de travail de personnel temporaire affecté à des tâches générales (12 mois de travail de P-4 et 12 mois de travail d'agent des services généraux) pour renforcer l'effectif du Bureau du Secrétaire général adjoint à l'Information, mesure dont le coût est évalué à 58 200 dollars.

5. L'Assemblée générale priant le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour maintenir un équilibre adéquat dans l'emploi des langues officielles de l'ONU dans le domaine de l'information, le Secrétaire général demanderait l'avis du Comité quant aux documents qui devraient être publiés dans des langues additionnelles. Les incidences financières de ces propositions seraient présentées à l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981.

6. Entre-temps, afin de donner immédiatement effet aux intentions qui inspirent le projet de résolution, le Secrétaire général entreprendra de multiplier dans toute la mesure où le permettent les ressources existantes, les émissions radiophoniques en arabe et en espagnol. En revanche, en ce qui concerne les publications, une somme de 10 000 dollars serait nécessaire pour publier à un plus fort tirage en arabe et en espagnol un choix de brochures et de dépliants.

7. Sur la base des hypothèses énoncées ci-dessus, on aurait besoin pour l'exercice biennal 1978-1979 de fonds supplémentaires d'un montant de 185 800 dollars. Sur ce total, 117 600 dollars correspondent au coût des services de conférence à fournir, lequel a été calculé sur la base du coût intégral; le montant effectif nécessaire à cette fin sera indiqué dans l'état récapitulatif du coût des services des conférences, qui sera présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la présente session. En conséquence, si le projet de résolution est adopté, il faudra ouvrir des crédits additionnels d'un montant de 68 200 dollars au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales (58 200 dollars) et au titre des travaux d'impression à l'extérieur (10 000 dollars) (chapitre 21 A du budget-programme de 1978-1979). Il faudrait également prévoir une somme de 14 700 dollars au titre des contributions du personnel, qui serait compensée par une somme égale inscrite au chapitre premier des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel.
